

## Conditions Particulières de Prestations MarketingConnect

La composante **MarketingConnect** est proposée par la société Solocal Marketing Services (ci-après « SoMS »). Elle consiste en l'achat de fichiers d'adresses postales, campagnes de courrier postaux, d'emailing et/ou de SMS à des destinataires ciblés au nom et pour le compte du Client.

Seules les conditions générales ci-après s'appliquent à la présente commande de produits site, à l'exclusion de toutes autres conditions générales. **Elles complètent les conditions générales situées au verso du bon de commande et/ou les conditions particulières annexées et ce exclusivement pour la souscription de la composante MarketingConnect, option du Pack Visibilité Internet ou du Site Visibilité.**

L'option MarketingConnect doit être notamment conforme à l'ordre public, aux bonnes moeurs, à la réglementation applicable en matière de publicité, aux règles de parution PagesJaunes et SoMS et aux recommandations de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité. Dans le cas contraire, PagesJaunes et/ou SoMS, se réserve le droit d'annuler ou d'amender le contenu concerné.

Les règles commerciales et promotionnelles de PagesJaunes et SoMS sont opposables au Client et font parties intégrantes des présentes conditions générales. Elles sont à la disposition du Client auprès de PagesJaunes.

### Objet

Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions de vente et d'utilisation des Prestations de l'offre MarketingConnect.

### Création d'un compte Client

Lors de l'inscription du Client sur le Site MarketingConnect, un compte personnel est ouvert pour chaque Client avec identifiant et mot de passe.

Le Client est seul responsable de l'utilisation des identifiant et mot de passe. Ainsi, toute utilisation de ceux-ci sera réputée avoir été effectuée par l'un de ses préposés.

SoMS se réserve le droit en cours d'exécution des présentes de changer les identifiant et mot de passe pour des raisons d'ordre technique ou de sécurité. Dans ce cas, SoMS informera le Client de ces modifications et lui communiquera dans un délai maximum de 24 heures les nouveaux identifiant et mot de passe.

### Définitions

- La Base MarketingConnect désigne les fichiers issus des bases SoMS Sphère Home et Sphère Business destinés à l'usage exclusif des clients MarketingConnect. Les bases SoMS Sphère Home et Sphère Business désignent respectivement les bases constituées de fichiers multi canal adresses -téléphones - emails de tiers particuliers et professionnels sur lesquels SoMS a obtenu un droit d'utilisation aux fins de fournir à ses Clients des prestations de marketing direct et qui a fait l'objet d'une déclaration CNIL datant du 25/02/2010.

- Le Destinataire désigne la personne physique ou morale destinataire d'un Message Postal ou Message Email ou Message SMS dont les Données ont été :

- soit fournies par le Client à SoMS dans le Fichier Client,
- soit sélectionnées dans la Base MarketingConnect.

- Les Données désignent les informations rattachées aux Destinataires et notamment les noms, prénoms, adresses postales, téléphones et e-mail des Destinataires.

- La Base SMS désigne la base de données fournie par le Client et constituée de numéros de téléphone mobile.

- Un E-mail Abouti désigne chaque Message Email délivré au Destinataire sans savoir si ce dernier en a pris ou non connaissance.

- Un E-mail Envoyé désigne le message Email envoyé au Destinataire sans savoir si l'adresse Email est valide.

- Le Fichier désigne les éléments d'adresses mis à disposition du Client par SoMS conformément à ses critères de sélection.

- Le Fichier contacts du Client désigne le fichier de Données de Destinataires chargé par le Client sur le Site et donc fourni par le Client pour la réalisation d'une Prestation de Campagne Mailing, Campagne E-mailing ou Campagne SMS.

- Le Message Postal désigne le message, visualisé dans un premier temps sur le Site MarketingConnect, qui prendra la forme d'un document papier, le cas échéant accompagné d'une enveloppe, dont la finalité est notamment de promouvoir les produits ou services d'un client ou l'image générale d'un client.

- Le Message Email désigne le message du Client, visualisé dans un premier temps sur le Site MarketingConnect, sous forme numérique destiné à être envoyé par courrier électronique.

- Le Message SMS désigne le message du Client, visualisé dans un premier temps sur le Site MarketingConnect, sous forme numérique destiné à être envoyé par SMS.

- Le Panier désigne le récapitulatif de commande visualisé à l'écran et détaillant les prestations commandées, leur quantité et leur prix.

\*\*\*\*\*

### A. Achat de fichier d'adresses postales

#### 1. Licence

SoMS dans le cadre de la commercialisation de sa Base MarketingConnect, concède au Client les droits ci-après énumérés sur le Fichier commandé, mentionné dans le bon de commande :

- Le droit non exclusif, personnel, incessible et non transférable, sous réserve, en cas de sous-traitance, du respect des clauses prévues à l'article A.2, de reproduire le Fichier commandé sur le traitement désigné et uniquement sur ce traitement.
- Toute autre utilisation du Fichier commandé, notamment pour l'édition d'annuaires (sur quelques supports que ce soit, papier, en ligne ou CD-ROM...) ou de listes, et/ou le courtage d'adresses brutes, et/ou la commercialisation de produits différents des produits finaux est interdite

- SoMS ne concède au Client aucun droit autre que ceux expressément visés à l'article A.1 alinéa 2 et se réserve, notamment, l'intégralité des droits d'adaptation, d'arrangement et de toute autre transformation du Fichier. Les droits concédés ne portent que sur la ou les utilisations mentionnées. Toute modification dans ces utilisations doit faire l'objet d'un avenant.

## **2. Utilisation du Fichier**

L'utilisation des informations du Fichier n'est possible que dans le cadre d'une licence de droit d'usage et que sur la réalisation de campagnes publicitaires propres au Client, à l'exclusion de toute autre utilisation.

La notion de campagne publicitaire s'entend de moyen de prospection, tels que publipostage, marketing téléphonique. Il est rappelé que l'ordonnance N° 2001-670 du 25 juillet 2001 interdit la prospection directe par automate d'appels ou par envoi de télécopie à tout utilisateur d'un réseau de télécommunications qui n'a pas exprimé son consentement à recevoir de tels appels.

De même, toute communication à des tiers, à titre onéreux ou gracieux, telle que vente, cession, échange, prêt et de manière générale, toute opération ayant pour objet de transférer à des tiers tout ou partie du Fichier est interdite.

L'utilisation du Fichier doit être conforme à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la réglementation applicable, notamment à la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, aux dispositions législatives et réglementaires concernant la protection juridique des bases de données (loi du 1 juillet 1998, ordonnance N° 2001-670 du 25 juillet 2001), aux recommandations du Syndicat National, et ne doit pas nuire à l'image du groupe PagesJaunes et être exclusivement réservée à la réalisation de campagnes propres au Client.

Dans le cas contraire, PagesJaunes et/ou SoMS se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande.

## **3. Remise & Livraison**

Le Fichier fera l'objet d'un téléchargement sous forme d'un fichier txt ou csv à partir du Site MarketingConnect.

## **4. Qualité & Choix des Fichiers**

SoMS apportera tous ses soins à satisfaire les qualités d'usage dans la profession de la communication directe.

Le choix du Fichier est effectué par le Client seul, sur la base des critères figurant sur le Site MarketingConnect de SoMS.

Le Client est supposé disposer de l'ensemble de la compétence nécessaire pour mesurer la qualité du Fichier et l'adéquation de ce Fichier aux destinataires, compte tenu de son message et de son utilisation.

En aucun cas la responsabilité de PagesJaunes et/ou de SoMS ne pourra être recherchée pour le choix de sélections, l'adéquation des références nominatives aux messages et de manière générale, l'adéquation des Fichiers aux objectifs que souhaite atteindre le Client.

## **5. Commercialisation des données INSEE**

SoMS est détenteur d'une licence de rediffusion des données du répertoire SIRENE©, et est donc autorisé à ce titre à les rediffuser. L'utilisateur final des données SIRENE ne bénéficie que d'un droit d'usage, inaccessible et personnel, à l'exclusion de toute utilisation ou retraitement à des fins commerciales. SoMS, s'engage à procéder à la mise à jour des données du répertoire SIRENE dans un délai maximum de 30 jours à compter de leur livraison par L'INSEE. Les conditions générales afférant à la fourniture de données SIRENE peuvent être obtenue sur simple demande auprès de l'INSEE ou de SoMS.

## **6. Garanties**

Les Fichiers issus de la Base MarketingConnect et utilisés dans le cadre des présentes sont soumis aux qualités d'usage dans la profession de la communication directe. Toutefois SoMS ne fournit aucune garantie, à quelque titre que se soit, concernant les références nominatives et l'ensemble des éléments mis à disposition du Client.

SoMS ne garantit pas, à quelque titre que ce soit, que les messages envoyés à partir du Fichier commandé seront lus par les destinataires ou qu'ils feront l'objet d'une réponse de leur part.

Les quantités d'adresses mises à disposition selon les spécifications fixées dans les présentes conditions, correspondent aux quantités arrêtées contractuellement avec une tolérance de plus ou moins cinq (5) pour cent. Par conséquent le Client supporte sans aucun recours contre SoMS tout écart inférieur à cinq (5) pour cent. Aucune modification de prix ne peut être demandée par le Client lorsque la tolérance susvisée est respectée.

Les retours postaux NPAI (n'habitent pas à l'adresse indiquée) ne sont indemnisés au Client que s'ils dépassent cinq (5) pour cent du total des adresses achetées, que dans le cas de leur utilisation dans le mois suivant leur livraison et sur présentation de justificatifs, sur la base d'une fois la valeur facturée par adresse et pour autant que la réclamation intervienne dans le délai d'un mois à compter de la date de livraison des adresses. Toute réclamation devra être notifiée à SoMS par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans ce délai. Cette indemnisation donnera lieu à l'établissement d'un avoir à valoir sur les prochaines factures établies par PagesJaunes au Client, à l'exclusion de toute autre indemnisation. Pour que le Client puisse bénéficier de ce droit à avoir, il doit obligatoirement remettre à PagesJaunes, les NPAI dans les meilleurs délais, en tout état de cause, dans le délai de trois (3) mois à compter de la date de livraison des adresses. Au-delà, le Client est présumé de manière irréfragable avoir renoncé à demander le remboursement des dites adresses.

## **7. Contenu des Messages**

Le Client assume l'entière responsabilité du contenu des utilisations effectuées et des messages envoyés. Il en est ainsi tant du contenu informationnel que des conditions de délivrance des messages, notamment par téléphone, lettre ou télécopie.

Le Client garantit que les messages ne sont pas contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, correspondent à une finalité économique, respectent les lois et les règlements en vigueur.

SoMS pourra refuser d'exécuter la commande dès lors qu'elle jugerait que ce message est contraire aux dispositions du présent Contrat. Dans ce cas, la commande sera annulée. Des frais de dossier seront néanmoins facturés.

En aucun cas la responsabilité de PagesJaunes et/ou de SoMS ne peut être engagée en liaison avec les utilisations et les messages associés.

## 8. Réglementation

Il appartient au Client de disposer des autorisations légales et administratives nécessaires, eu égard à l'utilisation du Fichier.

SoMS déclare que les Fichiers qu'elle commercialise ont fait l'objet de déclarations à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en application de la Loi N° 78-17 du 6 Janvier 1978.

## 9. Responsabilité

Dans le cadre de ses obligations, les parties conviennent que PagesJaunes et SoMS sont soumises à une obligation de moyens.

En tout état de cause, la responsabilité de PagesJaunes et ou de SoMS est limitée à la fourniture d'adresses de remplacement.

Le Client est responsable de ses propres choix de critères de ciblage du Fichier.

Il est rappelé que le Client est l'unique et entier responsable des conséquences juridiques et financières du fait du contenu des messages diffusés. Le Client garantit PagesJaunes et SoMS contre toute action en éviction, revendication, contrefaçon, atteinte aux droits de tiers, concurrence déloyale, parasitisme ou contre toute autre action qui serait intentée à l'encontre de PagesJaunes et/ou de SoMS du fait du contenu du message. Le Client s'oblige à indemniser PagesJaunes et /ou SoMS de l'intégralité du montant des dommages intérêts ou amendes auxquels PagesJaunes et/ou SoMS serai(en)t condamnée(s), y compris en cas d'appel en garantie, ainsi que le montant de la transaction et les honoraires d'avocats auxquels PagesJaunes et/ou SoMS aurai(en)t dû(s) s'exposer.

En aucun cas PagesJaunes et/ou SoMS n'est (ne sont) responsable(s) des préjudices indirects, tel que préjudices commerciaux, pertes de commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfiques ou de chiffre d'affaires, absence ou faible taux de réponse à une campagne de messages publicitaires.

La responsabilité de PagesJaunes et/ou de SoMS ne sera(ont) pas engagée(s) en cas de retard, défaillance ou interruption de service dus à des cas de force majeure, à des événements extérieurs à PagesJaunes et/ou SoMS, du fait du Client ou du fait de la maintenance des équipements et logiciels de SoMS.

\*\*\*\*\*

## B. Courrier postal

### 1. Exécution des prestations

#### 1. Choix du modèle de courrier

Le Client aura accès sur le Site MarketingConnect à une bibliothèque de modèles de Courriers où il pourra choisir librement un modèle parmi trois formats et différents thèmes proposés.

#### 2. Personnalisation du modèle de courrier

La Prestation de personnalisation du courrier correspond au remplissage des zones personnalisables du modèle par le Client. Le Client pourra rédiger les textes et importer des images et son logo, ou utiliser des textes ou images textes mis à sa disposition.

#### 3. Validation de la création du modèle de courrier

Le client pourra visualiser la création de son modèle de courrier à l'écran. Il appartient au Client de contrôler l'application des options sélectionnées et la bonne insertion des imports qu'il a effectués. Le Client valide la création de son modèle de courrier à l'écran avant de déclencher l'envoi du courrier aux Destinataires.

#### 4. Choix du ciblage

Le client pourra soit utiliser un Fichier de Destinataires issus de la Base MarketingConnect, soit utiliser son propre Fichier Contacts.

#### 5. Date de dépôt poste

La date à laquelle les courriers sont envoyés est choisie par le Client et ne pourra pas être antérieure à 10 jours ouvrés après réception et validation du règlement par SoMS

#### 6. Façonnage

La Prestation de façonnage correspond au pliage des Messages dans le cas d'un mailing en format A4.

#### 7. Mise sous pli des courriers

La Prestation de mise sous pli correspond à l'insertion des courriers dans les enveloppes fournies par SoMS dans le cas d'un courrier postal en format A4 ou format 100 x 210.

#### 8. Adressage des courriers

Dans le cas d'un courrier en format A4 ou format 100 x 210, la Prestation d'adressage des courriers correspond à l'apposition des adresses postales des Destinataires sur les enveloppes fournies par SoMS. Dans le cas d'un mailing en format 140 x 140, la Prestation d'adressage des Messages correspond à l'apposition des adresses postales des Destinataires directement sur les cartes 140 x 140.

#### 9. Affranchissement et expédition

La Prestation d'Affranchissement et d'expédition correspond à l'affranchissement des courriers en fonction des tarifs en vigueur et au dépôt desdits courriers auprès de La Poste.

### 2. Responsabilité du client

Le Client assume l'entière responsabilité du Message communiqué aux Destinataires dans le cadre des Prestations, tant dans sa forme en ce qui concerne les images et logos importés par le Client, que dans son contenu. Il garantit que les Messages :

- ne contreviennent à aucun droit de tiers quel qu'il soit et notamment droits de propriété intellectuelle, droit au respect de la vie privée, droit à l'image, et qu'ils ne sont pas constitutifs de diffamation ou d'injure et qu'en conséquence le Client garantit détenir les droits et autorisations nécessaires permettant leur diffusion dans les conditions prévues au Contrat ;

- ne sont pas constitutifs de concurrence déloyale et de parasitisme ;

- ne sont pas contraires au principe de loyauté, à la décence, dignité humaine, l'ordre public et aux bonnes mœurs ;

- et plus généralement qu'ils respectent la réglementation en vigueur qui leur sont applicables, en matière notamment de publicité, et les recommandations de l'ARPP.

Le Client est responsable de ses propres choix de critères de ciblage et des listes de diffusion qu'il crée à partir des Base MarketingConnect. L'utilisation du Message par SoMS ne serait en rien présumer de la conformité dudit Message aux dispositions du Contrat, et ne saurait en conséquence engager la responsabilité de PagesJaunes et/ou de SoMS.

En outre, le Client garantit qu'il exerce son activité en conformité avec la réglementation en vigueur qui lui est applicable. En particulier, il assure respecter la réglementation en matière de données personnelles.

A ce titre, le Client garantit avoir effectué toutes les déclarations auprès des autorités compétentes lui permettant de conclure le Contrat, notamment les déclarations relatives au Fichier Client auprès de la CNIL lorsque le responsable de traitement est français. Il garantit également avoir inséré dans les Messages toutes les mentions obligatoires relatives aux modalités d'exercice par les Destinataires de leur droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Le Client répond vis-à-vis de PagesJaunes et de SoMS de tout dommage, direct, indirect, matériel, immatériel, causé à PagesJaunes ou à SoMS ou à tout tiers, qui découlerait des Messages, du non-respect ou de la mauvaise exécution par lui du Contrat.

Dans l'hypothèse où PagesJaunes et/ou SoMS est mis en cause par un tiers dans une action par voie judiciaire ou extrajudiciaire, quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature, et qui découlerait des cas mentionnés ci-dessus, PagesJaunes et/ou SoMS pourra(ont) exiger du Client qu'il règle directement à l'auteur de la réclamation, toutes les sommes qui lui sont réclamées, qu'il assure, à ses frais, sa défense à sa demande, et/ou qu'il intervienne, à ses frais, à toute instance à sa demande. En tout état de cause, le Client paiera l'intégralité des dommages et intérêts et des frais et dépens auxquels PagesJaunes et/ou SoMS serait condamné (en ce compris les frais d'avocat et tous frais de défense engagés), prendra à sa charge toutes les conséquences, notamment, financières résultant d'une telle action (montant de la transaction, responsabilité, perte, coûts, dommages...), et plus généralement l'indemniser de tous les préjudices subis résultant d'une telle action.

Le Client informera PagesJaunes et/ou SoMS dans les meilleurs délais de tout litige relatif aux Messages ou au non-respect ou la mauvaise exécution de ses obligations contractuelles.

### **3. Responsabilité de SoMS**

Dans le cadre de ses obligations, le Client convient que SoMS n'est soumis qu'à une obligation de moyen. SoMS ne garantit aucunement que le nombre de Destinataire indiqué comme cible sera bien identique au nombre de personnes recevant effectivement le Message, que les Messages seront lus par les Destinataires ou qu'ils feront l'objet d'une réponse de leur part, il ne saurait être tenu responsable de l'absence ou du faible taux de réponse aux Messages.

La responsabilité de SoMS ne sera pas engagée en cas de retard, défaillance ou interruption de service dus à des cas de force majeure reconnus par la jurisprudence, à des événements extérieurs à SoMS, du fait du Client ou du fait de la maintenance préventive des équipements et logiciels de SoMS.

SoMS ne saurait en aucun cas être responsable des délais d'acheminement de La Poste ou de tout autre transporteur.

A peine de forclusion, dans le cas où la responsabilité de SoMS serait mise en cause directement du fait d'une faute commise par lui et avérée telle, toute réclamation à son encontre doit lui être notifiée par lettre recommandée avec AR dans un délai maximum de 30 jours ouvrés suivant le fait générateur.

En tout état de cause, SoMS ne saurait être tenu pour responsable des préjudices indirects subis par le Client tels que, notamment, tout surcoût, préjudice commercial, préjudice financier, perte de clients, perte de chiffre d'affaires, perte de bénéfice, perte de commande, perte de données, privation d'économies, trouble commercial quelconque, manque à gagner, altération de l'image de marque.

Dans tous les cas et sans préjudice des dispositions qui précèdent, la responsabilité de SoMS sera limitée au montant du Bon de commande ayant entraîné la mise en jeu de la responsabilité, et ce quel que soit la cause de la mise en jeu de la responsabilité et toutes causes confondues.

### **4. Propriété**

Les modèles de courriers mis à disposition du Client sur le Site MarketingConnect sont la propriété de SoMS. Seul un droit d'utilisation est concédé au client dans le cadre strict des Services.

Le Client s'engage à ne pas utiliser ces modèles de courriers en dehors des Services du Site MarketingConnect et dans le respect des droits qu'il tient du Contrat. Toute communication directe ou indirecte de ces modèles à des tiers est strictement interdite et engage la responsabilité du Client vis-à-vis de SoMS.

\*\*\*\*\*

## **C. Opération d'emailing**

### **1. Exécution des prestations**

#### **1. Choix du modèle d'e-mailing**

Le Client aura accès sur le Site MarketingConnect à une bibliothèque de modèles d'emails où il pourra choisir librement un modèle.

#### **2. Personnalisation du modèle d'email**

La Prestation de personnalisation du modèle d'email correspond au remplissage des zones personnalisables du modèle par le Client. Le Client pourra rédiger les textes, intégrer des images et importer son logo ou bénéficier des textes et images mis à sa disposition sur MarketingConnect.

#### **3. Validation de la création du modèle d'email**

Le client pourra visualiser son email à l'écran. Il appartient au Client de contrôler la bonne insertion des textes et du logo qu'il a entrés sur le site MarketingConnect. Le Client valide sa création de modèle d'email avant de déclencher l'envoi de l'opération e-mailing aux Destinataires.

#### **4. Le ciblage et la sélection des adresses email**

Le ciblage et la sélection des adresses email dans la Base MarketingConnect sont faits en fonction de critères combinés choisis par le Client sur MarketingConnect. Le client peut aussi choisir d'utiliser son propre Fichier Contacts.

5. Date d'envoi des emails

La date à laquelle les courriers sont envoyés est choisie par le Client et ne pourra pas être antérieure à 2 jours ouvrés après réception et validation du règlement par SoMS

6. L'envoi des emails

L'envoi d'emails est fait par la plate-forme d'envoi de SoMS.

7. Les statistiques de l'opération

Le Client accède aux statistiques de sa campagne sur MarketingConnect, ce qui lui permet notamment de mesurer la quantité d'Emails Aboutis qui fera foi entre les parties.

## 2. Contenu des emails

Le Client assume l'entière responsabilité de l'email, tant dans sa forme que dans son contenu, qu'il entend adresser aux Destinataires ainsi que des utilisations de cet email.

Le Client garantit que l'email diffusé :

- répond aux caractéristiques, notamment, techniques et graphiques imposées par SoMS, dont il assure avoir pris connaissance, préalablement à la signature du Contrat ;
- ne contrevient à aucun droit de tiers quel qu'il soit et notamment droits de propriété intellectuelle, droit au respect de la vie privée, droit à l'image, et qu'ils ne sont pas constitutifs de diffamation ou d'injure et qu'en conséquence le Client garantit détenir les droits et autorisations nécessaires permettant leur diffusion dans les conditions prévues au Contrat ;
- n'est pas constitutif de concurrence déloyale et de parasitisme ;
- n'est pas contraire au principe de loyauté, à la décence, dignité humaine, l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- respecte l'intégralité des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de publicité (publicité trompeuse, comparative, en faveur de certains produits et services notamment le tabac, l'alcool, les médicaments...), et les recommandations de l'ARPP ;
- respecte l'intégralité des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de données personnelles ;
- et plus généralement qu'il respecte la réglementation française et européenne en vigueur qui lui est applicable. En particulier, le Client garantit avoir inséré dans l'email toutes les mentions obligatoires de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004 et, en particulier, les mentions relatives aux modalités d'exercice par les Destinataires de leur droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Le Client répond vis-à-vis de PagesJaunes et/ou de SoMS de tout dommage, direct, indirect, matériel, immatériel, causé à PagesJaunes et/ou à SoMS ou à tout tiers, qui découlerait des emails, du non-respect ou de la mauvaise exécution par lui du Contrat.

En cas de non-respect des précédentes dispositions, PagesJaunes et/ou SoMS se réserve(nt) le droit d'annuler la commande. Des frais de dossier seront néanmoins facturés.

La diffusion par SoMS du Message Electronique au nom et pour le compte du Client ne saurait en aucun cas présumer de la conformité du Message Electronique aux dispositions des présentes conditions générales et ne saurait engager la responsabilité de SoMS.

## 3. Garanties

Les données utilisées dans le cadre des présentes sont soumises aux qualités d'usage dans la profession de la publicité directe.

SoMS ne fournit aucune garantie, à quelque titre que ce soit, concernant l'exactitude des références nominatives, et de toutes autres informations déclarées par les destinataires qui sont collectés par SoMS ou ses partenaires.

Les emails non Aboutis ne sont indemnisés au Client que s'ils dépassent :

- dix (10) pour cent du total des adresses de professionnels louées,
- vingt (20) pour cent du total des adresses de particuliers louées,

sur la base d'une fois la valeur facturée par adresse et pour autant que la réclamation intervienne dans le délai d'un mois à compter de la location des adresses. Toute réclamation devra être notifiée à SoMS par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans ce délai. Au-delà, le Client est présumé de manière irréfragable avoir renoncé à demander le remboursement desdites adresses. Cette indemnisation donnera lieu à l'établissement d'un avoir à valoir sur les prochaines factures établies par SoMS au Client, à l'exclusion de toute autre indemnisation.

SoMS ne garantit pas, à quelque titre que ce soit, que les emails seront lus par les Destinataires ou qu'ils feront l'objet d'une réponse de leur part.

## 4. Responsabilité

SoMS est soumise à une obligation de moyens.

Le Client est l'unique et entier responsable des conséquences juridiques et financières du fait du Contenu des Messages Electroniques diffusés. Le Client garantit PagesJaunes et SoMS contre toute action en éviction, revendication, contrefaçon, atteinte aux droits de tiers, concurrence déloyale, parasitisme ou contre toute autre action qui serait intentée à l'encontre de SoMS du fait du contenu du Message Electronique. Le Client s'oblige à indemniser PagesJaunes et/ou SoMS de l'intégralité du montant des dommages intérêts ou amendes auxquels SoMS serait condamnée, y compris en cas d'appel en garantie, ainsi que le montant de la transaction et les honoraires d'avocats auxquels PagesJaunes et/ou SoMS aurai(en)t dû s'exposer.

En aucun cas PagesJaunes et/ou SoMS n'est (ne sont) responsable(s) des préjudices indirects, tel que préjudices commerciaux, pertes de commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de chiffre d'affaires, absence ou faible taux de réponse à une campagne de Messages Electroniques.

La responsabilité de PagesJaunes et/ou de SoMS ne sera pas engagée en cas de retard, défaillance ou interruption de service dus à des cas de force majeure reconnus par la jurisprudence, à des événements extérieurs à PagesJaunes et/ou à SoMS, du fait du Client ou du fait de la maintenance préventive des équipements et logiciels de SoMS.

Le Client est responsable de ses propres choix de critères de ciblage et des listes de diffusion qu'il crée à partir des Bases MarketingConnect ou des siennes.

## 5. Protection des données personnelles

Les Partenaires de SoMS qui ont participé à la constitution des Bases MarketingConnect ont déclaré à SoMS avoir fait les démarches nécessaires pour être en conformité avec la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004.

Il appartient au Client de disposer des autorisations administratives requises pour la collecte et le traitement des données nominatives faisant suite aux réponses des destinataires à l'envoi des emails. Il appartient au Client d'assurer la sécurité et la confidentialité de ces données.

Il est entendu que l'envoi des emails sans le consentement des Destinataires est strictement limité aux emails adressés aux personnes physiques à leur adresse professionnelle au titre de la fonction qu'elles exercent conformément à la décision de la CNIL N° 2005-47 du 22 mars 2005, dans la mesure où ledit envoi respecte les dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004.

\*\*\*\*\*

## D. Opération SMS

### 1. Exécution des prestations

#### 1. Rédaction du texte

La rédaction du texte du SMS se fait sur écran dans un cadre dédié.

#### 2. Validation du texte

Le client valide son texte à l'écran avant de déclencher l'envoi du SMS aux Destinataires.

#### 3. Le ciblage et la sélection des numéros de téléphone portable

Le client ne peut utiliser que son propre Fichier Contacts de numéros de téléphones mobiles.

#### 4. Date d'envoi des SMS

La date à laquelle les SMS sont envoyés est choisie par le Client et ne pourra pas être antérieure à 2 jours ouvrés après réception et validation du règlement par SoMS

#### 5. L'envoi des Messages SMS

L'envoi de Messages SMS est fait par la plate-forme d'envoi de SoMS.

### 2. Contenu des SMS

Le Client assume l'entière responsabilité du Message SMS, tant dans sa forme que dans son contenu, qu'il entend adresser aux Destinataires ainsi que des utilisations effectuées du Message.

Le Client garantit que le Message SMS diffusé :

- répond aux caractéristiques, notamment, techniques et graphiques imposés par SoMS, dont il assure avoir pris connaissance, préalablement à la signature du Contrat ;

- ne contrevient à aucun droit de tiers quel qu'il soit et notamment droits de propriété intellectuelle, droit au respect de la vie privée, droit à l'image, et qu'il n'est pas constitutifs de diffamation ou d'injure et qu'en conséquence le Client garantit détenir les droits et autorisations nécessaires permettant leur diffusion dans les conditions prévues au Contrat ;

- n'est pas constitutifs de concurrence déloyale et de parasitisme ;

- n'est pas contraires au principe de loyauté, à la décence, dignité humaine, l'ordre public et aux bonnes mœurs ;

- respecte l'intégralité des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de publicité (publicité trompeuse, comparative, en faveur de certains produits et services notamment le tabac, l'alcool, les médicaments...), et les recommandations de l'ARPP ;

- respecte l'intégralité des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de données personnelles ;

- et plus généralement qu'il respecte la réglementation française et européenne en vigueur qui lui est applicable. En particulier, le Client garantit avoir inséré dans le Message SMS toutes les mentions obligatoires de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004 et, en particulier, les mentions relatives aux modalités d'exercice par les Destinataires de leur droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Le Client répond vis-à-vis de PagesJaunes et/ou de SoMS de tout dommage, direct, indirect, matériel, immatériel, causé à PagesJaunes et/ou à SoMS ou à tout tiers, qui découlerait des Messages SMS, du non-respect ou de la mauvaise exécution par lui du Contrat.

En cas de non-respect des précédentes dispositions, PagesJaunes et/ou SoMS se réserve le droit d'annuler la commande. Des frais de dossier seront néanmoins facturés.

La diffusion par SoMS du Message SMS au nom et pour le compte du Client ne saurait en aucun cas présumer de la conformité du Message Electronique aux dispositions des présentes conditions générales et ne saurait engager la responsabilité de SoMS.

### 3. Responsabilité

SoMS est soumise à une obligation de moyens.

Le Client est l'unique et entier responsable des conséquences juridiques et financières du fait du Contenu des Messages SMS diffusés. Le Client garantit SoMS contre toute action en éviction, revendication, contrefaçon, atteinte aux droits de tiers, concurrence déloyale, parasitisme ou contre toute autre action qui serait intentée à l'encontre de SoMS du fait du contenu du Message Electronique. Le Client s'oblige à indemniser SoMS de l'intégralité du montant des dommages intérêts ou amendes auxquels SoMS serait condamnée, y compris en cas d'appel en garantie, ainsi que le montant de la transaction et les honoraires d'avocats auxquels SoMS aurait dû s'exposer.

En aucun cas SoMS n'est responsable des préjudices indirects, tel que préjudices commerciaux, pertes de commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de chiffre d'affaires, absence ou faible taux de réponse à une campagne de Messages SMS.

La responsabilité de SoMS ne sera pas engagée en cas de retard, défaillance ou interruption de service dus à des cas de force majeure reconnus par la jurisprudence, à des événements extérieurs à SoMS, du fait du Client ou du fait de la maintenance préventive des équipements et logiciels de SoMS.

Le Client est responsable des contacts qu'il fournit. Il s'engage à avoir déclaré ses Fichiers Contacts à la CNIL, à avoir recueilli le consentement opt-in préalable de ses contacts pour les Campagnes SMS et à avoir collecté loyalement ses données.

\*\*\*\*\*

## **E. Conditions appliquées communément à l'Achat de fichier d'adresses postales, aux campagnes de courrier postaux, d'emailing et de SMS.**

### **1. Confidentialité**

Les parties conviennent de considérer comme strictement confidentiel l'ensemble des informations et des documents échangés dans le cadre des présentes, y compris le Contrat. Cette obligation survivra pendant une durée de 6 mois à l'expiration du Contrat pour quelle que cause que ce soit.

### **2. Modalités de facturation et de paiement**

Les prix des prestations du Site MarketingConnect sont disponibles sur le site web.

Toute commande viendra débiter le compte du Client, jusqu'à son épuisement. Durant la période de souscription de l'offre Pack Visibilité Internet PagesJaunes, SoMS est susceptible d'offrir un crédit de souscription à l'offre MarketingConnect au client. Cette offre viendra à échéance à la fin de la période contractuelle du Pack Visibilité Internet : tout crédit non consommé à la fin de la période contractuelle du Pack Visibilité Internet sera alors perdu.

Lorsque le montant d'une commande sera supérieur au solde du compte du Client, le Client pourra alors régler la différence, soit par carte bancaire en ligne, soit par virement, soit par chèque libellé à l'ordre de PagesJaunes.

Une fois son crédit épuisé, le Client pourra continuer de commander sur le Site MarketingConnect en achetant des formules de valeurs différentes, qui viendront créditer à nouveau son compte.

Le Client pourra aussi choisir de régler uniquement le montant de sa commande sans acheter de formules. Les règlements se feront à chaque fois par carte bancaire en ligne,

Le Client pourra à tout moment consulter le solde de son compte sur le Site MarketingConnect.

En cas de paiement par carte bancaire en ligne ou si, dans la mesure où le montant du solde du compte est suffisant, le Client choisit de payer en débitant son compte, la commande sera validée et prise en compte immédiatement.

PagesJaunes se réserve la possibilité de ne pas accepter certains paiements par carte bancaire pour des raisons de sécurité de transaction,

Le montant minimum de facturation est de 100 € HT ou 100 plis pour le mailing. Dès lors que le montant des prestations à payer par le Client serait inférieur au montant minimum, le Client s'engage à régler le montant minimum indiqué sur le Site.

Les prix s'entendent hors taxes. Les frais et taxes en vigueur au jour de l'émission de la facture seront pris en charge par le Client, qui s'y oblige.

### **3. Résiliation**

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes, non réparé dans un délai de trente (30) jours à compter de l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements en cause, l'autre partie pourra résilier de plein droit, par lettre simple, la commande concernée par le manquement de l'autre partie.

La violation par le Client ou par SoMS d'une quelconque clause du Contrat, notamment d'une utilisation non conforme du Fichier telles que définies par les conditions générales, entraînera la résiliation immédiate de la commande 8 (huit) jours après mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet de la partie ayant notifié le manquement, sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

### **4. Non concurrence**

Le Client s'engage à ce que les Messages ne servent qu'à la promotion de sa société, ses propres produits ou services et s'interdit, en tout état de cause, dans le cadre des prestations, à promouvoir des produits ou services concurrents à ceux de SoMS. En cas de non-respect des dispositions figurant au présent article, SoMS pourra résilier de plein droit le Contrat et annuler ou suspendre toute opération. SoMS pourra également réclamer toute indemnisation au Client.

### **5. Force majeure**

En cas de survenance d'un cas de force majeure, l'exécution du Contrat est suspendue dans un premier temps.

Doit être considéré comme un cas relevant de la force majeure outre les cas retenus par la jurisprudence française : les interruptions ou dysfonctionnements, ainsi que toute maintenance ou panne de logiciels et équipements empêchant la réalisation des Prestations par SoMS, les émeutes ou désordres, les catastrophes naturelles ou épidémies, les actes de terrorisme, le sabotage, les dispositions d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'objet du Contrat, les conflits sociaux quels qu'ils soient, et plus généralement tout événement extérieur à SoMS, ou empêchant l'exécution normale du Contrat. Sera également considéré comme un cas de force majeure, l'inexécution de ses obligations contractuelles par SoMS en raison du défaut d'exécution des obligations d'une tierce partie qu'elle avait chargé d'accomplir tout ou partie de ses obligations, notamment La Poste ou tout transporteur, lorsque les conditions de la force majeure telles que définies ci-dessus sont réunies dans le chef du tiers.

Si cet événement devait avoir une durée supérieure à 90 jours ouvrés, le Contrat pourra être résilié, de plein droit, sans formalité judiciaire, par SoMS, sans préavis et sans droit à indemnité, de quelque nature que ce soit, par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception ayant un effet immédiat.

### **6. Cession/sous-traitance**

Le Contrat étant conclu intuitu personae, il ne pourra être cédé ou transféré, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit. Par exception aux dispositions précédentes, SoMS pourra céder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations découlant du Contrat, dès lors que le cessionnaire reprend l'intégralité des obligations vis-à-vis du Client, et pourra sous-traiter tout ou partie de ses obligations.

## **7. Publicité**

Le Client autorise SoMS à citer et reproduire à titre de référence le nom du Client et les prestations réalisées.

Le Client certifie avoir la possibilité d'en autoriser l'utilisation, la reproduction et la représentation et garantit SoMS contre toute action en contrefaçon, concurrence déloyale ou parasitaire, qui pourrait être intentée à son encontre à raison de l'utilisation, de la reproduction et de la représentation de ces éléments.

## **8. Divers**

Indépendance des parties : Les parties sont réputées être indépendantes l'une par rapport à l'autre, et aucune disposition du Contrat ne sera interprétée notamment comme créant entre elles un affectio societatis, un quelconque lien de subordination entre le personnel de chacune des parties, ou une solidarité à l'égard de leurs créanciers respectifs.

Intégralité : Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties, et annulent et remplacent toute disposition contenue dans tout autre document relatif au même objet, sauf acceptation formelle et écrite de SoMS.

Nullité partielle - Dissociation : Dans l'hypothèse où une disposition du Contrat serait nulle, illégale, inopposable ou inapplicable d'une manière quelconque, les autres stipulations du Contrat demeureront en vigueur en conservant leur plein et entier effet. Néanmoins, les parties entameront dans ce cas des concertations afin d'intégrer dans le Contrat une nouvelle clause ayant pour effet de rétablir la volonté commune des parties telle qu'exprimée dans la clause initiale, et ce, dans le respect du droit en vigueur applicable au Contrat.

Avenant : SoMS pourra modifier les termes des présentes Conditions Générales par l'envoi d'une lettre-avenant, en double exemplaire, par lettre recommandée avec accusé de réception. Le Client disposera d'un délai de quinze (15) jours pour retourner l'une des lettres-avenant signée à SoMS. En cas de désaccord du Client sur les termes des modifications aux présentes conditions générales, le Contrat sera résilié de plein droit à l'expiration du délai de quinze (15) jours susvisé. Les parties conviennent que le défaut de réponse du Client dans les délais impartis vaut acceptation des termes de l'avenant.

Maintien de certaines stipulations : Toutes les dispositions du Contrat qui peuvent être raisonnablement interprétées comme survivant à l'expiration du Contrat pour quelle que cause que ce soit survivront à cette expiration, notamment les clauses relatives à la responsabilité et à la confidentialité.

Election de domicile : Pour tous les actes relatifs au Contrat, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

## **9. Droit applicable et attribution de compétence**

Le Contrat est régi par le droit français. Tout différend survenant entre les parties y compris en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie, de demande incidente, de procédure d'urgence, ou de procédure conservatoire, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.